

P-V DE LA REUNION DU 16 AVRIL 2013

REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES.

Présents:

Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement Province du Hainaut et **Présidente du Comité.**

Représentants des Administrations communales:

Madame Joséphine CAMMARATA, Echevine - FARCIENNES

Madame Laurence CHAVALLE, Fonctionnaire PLANU – LES BONS VILLERS

Madame Angélique CRUCILLA, Responsable Communication - FARCIENNES

Monsieur Frédéric DEYONGHE, Conseiller en Environnement – AISEAU-PRESLES

Monsieur Georget DUQUET, Fonctionnaire PLANU - CHARLEROI

Monsieur Claude MASSAUX, Conseiller communal – FLEURUS

Madame Dina LANSMAN, Fonctionnaire PLANU - CHATELET

Monsieur Xavier LEFEVRE, Fonctionnaire PLANU – AISEAU-PRESLES

Monsieur Roger LORENT, F PLANU – FARCIENNES

Monsieur Stéphane NOEL, Fonctionnaire adjoint PLANU - CHATELET

Représentants du site nucléaire:

Madame Leila BOUDAKA, Chargée de communication I.R.E.

Monsieur Philippe DAMHAUT, Responsable de Site – ONDRAF – Site Fleurus

Monsieur Hans VAN DE MAELE, Directeur Général - TRANSRAD

Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général - IRE

Autorités provinciales:

Représentants de la population:

Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association Farciennes+

Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles (FLEURUS)

Autres:

Monsieur Enzo CATALANO, Service Communication - Ville de FLEURUS

Excusés:

Monsieur Philippe BARBIER, Riverain (FLEURUS)

Monsieur Hughes BAYET, Bourgmestre, Administration communale de FARCIENNES

Monsieur Jean-Luc BORREMANS, Bourgmestre de la Ville de FLEURUS

Monsieur Christian COURTOY, Conseiller communal Ville de FLEURUS

Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine (FLEURUS)

Monsieur Michaël GEMENNE, Attaché au cabinet du Gouverneur de la Province de Namur

Madame Béatrice MANGELSCHOTZ, Infirmière sociale représentant le Secrétariat du Bourgmestre de la Ville de FLEURUS

Monsieur J.-P. MINON, Directeur Général de l'ONDRAF

Monsieur Rudy PERES, GALF (FLEURUS)

Monsieur Francis PIEDFORT, Echevin de l'Environnement Ville de FLEURUS

Monsieur François PLUME, Echevin - SAMBREVILLE

Madame Jacqueline SCHIETTECATE, Conseillère communale Ville de FLEURUS

Monsieur Gian-Carlo TOMASI, Riverain (FARCIENNES)

Monsieur Michel WANET, Responsable Communication - Ville de FLEURUS

Monsieur Pierre WYNS, Riverain (FLEURUS)

Monsieur Bruno ZORZI, Attaché au Cabinet du Gouverneur de la Province du Hainaut

Premier point:

Présentation des nouveaux membres

De nouvelles communes ont rejoint le Comité d'accompagnement et suite aux élections, certains représentants des communes qui faisaient déjà partie du Comité ont changé, il y a donc des nouveaux membres. Madame GLAUDE propose de faire un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Pour éviter la multiplication des documents papiers, elle demande que dans la mesure du possible les membres du Comité communiquent une adresse électronique. Elle rappelle à ce propos qu'il a été convenu que les documents et convocations sont envoyés par mail quand c'est possible. Elle rappelle également qu'un procès verbal provisoire est envoyé rapidement après la réunion à toutes les personnes présentes pour qu'elles puissent faire leurs remarques et le procès verbal amendé en fonction des remarques est envoyé à l'ensemble des membres en même temps que la convocation de la réunion suivante.

Elle signale également qu'elle a été contactée par Madame MAHIEU qui est en charge de la planification d'urgence à VILLERS-LA-VILLE et qui se demande si sa commune ne devrait pas aussi rejoindre le comité. Qu'en pensent les différents membres?

Personne ne voit d'objection à ce que VILLERS-LA-VILLE rejoigne le comité.

Monsieur VANDERHOFSTADT signale que l'IRE avait d'ailleurs été contactée par VILLERS-LA-VILLE pour avoir quelques informations.

Deuxième point:

Approbation du procès verbal de la réunion du 11 décembre 2012

Suite à l'envoi du procès-verbal provisoire, Messieurs DAMHAUT, DELECAUT et MINON ont fait quelques remarques. Elles ont été intégrées au procès-verbal envoyé avec la convocation. Il n'y a pas d'autre remarque, le procès-verbal est approuvé.

Troisième point:**Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Monsieur DAMHAUT a préparé une présentation power point avec l'état d'avancement de l'assainissement depuis la dernière réunion. Mais pour les nouveaux membres, il propose de faire un bref rappel de ce qui avait déjà été dit lors de la réunion précédente.

Madame GLAUDE enverra les procès verbaux des réunions précédentes avec les présentations power point aux nouveaux membres.

Pour ce qui est du procès verbal de la réunion du mois de décembre 2012 et les présentations power point faites lors de cette réunion, cela ne sera pas nécessaire, cela avait été envoyé avec la convocation.

Monsieur DAMHAUT rappelle que l'ONDRAF est devenu exploitant dans un but d'assainissement. C'est un projet à long terme qui prendra plusieurs années. Il s'était engagé à faire régulièrement le point sur les différentes phases de l'assainissement et de l'évolution du planning (voir présentation power point en annexe).

Une partie des activités a finalement été reprise par la société Sud Africaine dont on avait déjà parlé à la réunion précédente NTP. L'autorisation a été délivrée par l'AFCN à la nouvelle société NTP Radio-isotopes Europe S.A.: NTPE. C'est l'autorisation précédente de BMB qui a été modifiée et adaptée en fonction des parties reprises.

Pour les autres parties, c'est toujours le même objectif, l'assainissement et le démantèlement. On a pris les dispositions nécessaires pour sécuriser les installations qui doivent rester en état pendant toute la durée de l'assainissement.

Lors de la faillite, on a beaucoup parlé du strontium 90 qui est utilisé pour la production d'yttrium 90 (Y-90), ce sont les installations les plus critiques qui requièrent donc beaucoup d'attention pour l'évacuation des déchets car ce sont des déchets spéciaux pour lesquels il y a plus de contraintes.

On a remis le planning d'évacuation des déchets hors démantèlement à l'AFCN et il a été accepté.

En ce qui concerne le planning du démantèlement on a fait une première version en interne qui est en cours de validation. On aura ensuite des réunions avec l'AFCN et Bel V pour fournir la version définitive à l'agence le 8 octobre.

On a également réglé le partage des locaux avec l'IRE et NTPE.

En ce qui concerne l'aspect financier, il y a 2 sources, la Région wallonne et le fonds d'insolvabilité de l'ONDRAF. On a présenté une première version du démantèlement et du budget à la Région wallonne de façon à débloquer les fonds.

L'AFCN, suite à la faillite de BMB avait mis le site en niveau de surveillance renforcée, c'est-à-dire qu'on avait un audit par semaine. Lors de la dernière réunion, vu ce qui a été réalisé, on a convenu de revenir à une fréquence d'audit normale pour un établissement de classe 2, c'est-à-dire, tous les 3 mois. Comme nous estimons que nous sommes dans une situation différente de celle d'un établissement de classe 2, on a décidé avec Bel V de passer à une réunion de travail mensuelle.

L'ONDRAF est donc exploitant sur le site de FLEURUS mais c'est aussi le gestionnaire des déchets nucléaires, il faut une autonomie complète des 2.

Toute une série de déchets a déjà été évacuée. En ce qui concerne le bâtiment B7 qui servait au contrôle de la qualité, tous les isotopes sont passés par là. On est en phase finale pour l'évacuation, dans la semaine qui vient, ce sera fait.

Monsieur DEYONGHE demande comment les déchets seront valorisés?

Monsieur DAMHAUT précise qu'il ne s'agit pas de les traiter pour être réutilisés. Certains déchets qui sont combustibles, sont incinérés sur le site de BELGOPROCESS dans des conditions spéciales avec filtration. D'autres déchets seront compactés et placés dans d'autres fûts bétonnés pour le stockage. Tout ce qu'il y a ici est compatible avec du stockage en surface. Les déchets qui ne sont pas compactables vont aussi être mis dans des fûts étanches.

Après la durée de demi-vie, on considère que le déchet n'est plus dangereux. Tout ce qui est supérieur à une demi-vie de 30 ans va passer en enfouissement.

La présentation power point montre plusieurs exemples de déchets évacués.

En ce qui concerne les incidents, il y en a eu deux. Le premier est une coupure générale d'électricité. L'équipe de maintenance rappelable est intervenue et a mis en place des actions correctives. Cet incident a été classé au niveau 1 par l'AFCN.

L'autre incident, c'est un défaut des systèmes d'extinction d'incendie. Cela a été classé au niveau 0 car cela fait partie d'un système qui est dupliqué, voire tri pliqué.

Pour en revenir au démantèlement, l'IRE a marqué un intérêt pour certains locaux, tout ne va donc pas être démantelé.

Monsieur SCHLEIPER est étonné de voir qu'il fallait soumettre le planning d'évacuation des déchets nucléaires pour le 30 janvier. Cela apparaît comme nouveau or cela devait déjà exister avant.

Monsieur DAMHAUT confirme qu'il existait bien un plan pour l'évacuation des déchets pour BMB mais seulement pour les déchets de routine de production. Ici cela concerne des déchets comme les déchets spéciaux.

Monsieur DEYONGHE voudrait savoir quelles activités vont être reprises par la nouvelle entreprise.

Monsieur DAMHAUT précise qu'il s'agit du business des sources scellées solides pour deux types d'activités: les radiographies industrielles et les sources scellées à usage médical pour irradier des tumeurs. Ils vont aussi produire des déchets. Il y a des déchets qui étaient là avant la faillite. Il faut bien définir qui sera responsable et pour quels déchets. Il y a eu beaucoup de discussion mais maintenant, tout est défini.

Monsieur VANDERHOFSTADT demande si tous les frais qui vont être payés par la communauté vont pouvoir être récupérés, au moins en partie auprès de NORDION et BMB.

Monsieur DAMHAUT rappelle qu'il y a eu une convention en 1990, entre l'Etat belge et la Région wallonne qui prévoyait que la Région wallonne avait la responsabilité financière de l'assainissement d'un site en cas de faillite. Il y a dû avoir une provision mais cela ne couvre pas tout, ce qui explique l'intervention du fonds d'insolvabilité. Si la curatelle récupère de l'argent auprès des anciens propriétaires, elle payera. Il y a une procédure au pénal qui est en cours et une commission rogatoire va partir aux Etats-Unis et au Canada. Maintenant l'ONDRAF est aussi créancier, il pourrait donc relancer une procédure au pénal, il est possible que les sociétés qui alimentent le fonds d'insolvabilité le fassent aussi.

Monsieur SCHLEIPER demande si dans le matériel, les équipements, certains outils ne pourraient pas intéresser d'autres entreprises.

Monsieur DAMHAUT admet qu'il y a des choses qui ont de la valeur qui pourraient intéresser les universités, les centres de recherche mais ce n'est pas toujours simple car on avait un business spécifique et parfois certains équipements ont été contaminés. Ceux qui les reprendraient, devraient donc payer après pour s'en débarrasser.

Pour l'IRE, Monsieur VANDERHOFSTADT n'a aucun incident ou anomalie à signaler depuis la dernière réunion. On a clôturé les comptes 2012 avec tous les indicateurs dans le vert. Les investissements se poursuivent pour la sécurité.

Madame BOUDAKA ajoute que l'IRE a fait une demande de certification pour l'activité de production par l'Agence fédérale des médicaments. On a eu une première partie de l'audit en mars et c'était positif. La deuxième partie est prévue pour juin. C'est pour reconnaître que la production se fait dans les règles. On a eu aussi un audit pour d'autres produits.

En ce qui concerne la politique de communication, on a passé un contrat avec une agence de communication pour mettre en place un plan de communication pour les nouvelles activités. On voudrait travailler davantage avec les médecins, les pharmaciens. On va aussi revoir la lettre aux riverains car actuellement, certains sujets sont abordés avec un niveau scientifique trop élevé et ne sont pas toujours bien compréhensibles par tout le monde.

Monsieur VANDERHOFSTADT précise que si des membres du comité ont des idées pour améliorer cette lettre, il ne faut pas hésiter à les communiquer. On a pris l'initiative après les élections de proposer un passage dans les conseils communaux mais on n'a pas eu beaucoup de réponses.

Madame BOUDAKA signale que les deux rapports sur les stress tests, celui de l'IRE et celui de l'AFCN avec les exigences supplémentaires à mettre en place sont depuis aujourd'hui sur le site de l'AFCN.

Monsieur MASSAUX pense que ces rapports doivent être pris pour argent comptant car il doit y avoir des parties confidentielles.

Monsieur VANDERHOFSTADT l'admet mais il y a quand même beaucoup de choses qui sont dites. Pour les parties confidentielles, l'AFCN a fait un résumé. Tout ce qui est impact radiologique pour la population est analysé et les conséquences d'une défaillance sont dans le rapport.

Pour la lettre aux riverains, Monsieur MASSAUX a parfois l'impression, qu'il y a une partie publicitaire.

Monsieur VANDERHOFSTADT considère qu'il est difficile de faire une lettre d'information sur la vie d'une entreprise sans parler de ce qu'elle fait.

Monsieur CATALANO signale que le 21 mai, il va y avoir une réunion d'information organisée par Province pour parler du risque industriel de l'IRE. Cette réunion concerne les entreprises situées dans le périmètre réflexe de 1150m de l'IRE et les collectivités (écoles, crèches,...) situées dans les 5km.

Le sérieux de NTPE est évoqué. NTPE dépend de l'état Sud Africain, c'est une relativement grosse société. Monsieur VANDERHOFSTADT travaille avec eux et cela se passe bien. Ils font à peu près les mêmes produits que l'IRE. Il pense qu'il serait bien qu'il y ait quelqu'un de cette entreprise qui vienne aux réunions. Il va prendre contact en ce sens avec eux et communiquer à Madame GLAUDE les coordonnées de la ou des personnes qui pourraient venir.

Pour TRANSRAD, Monsieur VAN DE MAELE n'a rien de spécial à signaler. Ils ont une activité de transport des produits radioactifs. Ils peuvent être partout en Belgique et même en Europe, leur activité n'est liée à l'IRE uniquement. En ce qui concerne les contraintes pour les camions, il y a plus d'exigence en Belgique que dans les autres pays. L'équipement pour les camions est assez lourd. Pour les itinéraires, ils doivent prendre le chemin le plus court mais ils sont obligés de prendre les autoroutes, ils ne peuvent passer par les petites routes. Les horaires des transports sont bien définis.

Il propose de faire une présentation lors de la prochaine réunion.

Quatrième point: Divers

Madame GLAUDE pense qu'il faudra revoir le R.O.I en fonction de l'intégration dans le Comité de NTPE et de VILLERS-LA-VILLE, car les noms des entreprises et des communes sont précisés. Mais il s'agit d'une modification mineure qui ne devrait pas poser de problème.

Pour rappel, la prochaine réunion est fixée au mardi **4 juin 2013 à 18 heures dans les locaux de l'Administration communale de FARCIENNES, rue de la Liberté, 40.**